

ANNEXE II

UN EXAMEN APPROFONDI DE L'EXÉCUTION 2011 POUR NOURRIR L'ANALYSE DES RAP 2011 et PRÉPARER LA PRÉVISION D'EXÉCUTION 2012

La LOLF donne une importance particulière à l'examen de la gestion N-1. Il s'agit de tirer des enseignements du passé pour mieux préparer la gestion en cours et les suivantes.

Les réunions techniques doivent s'inscrire dans cette démarche et accorder un temps suffisant à l'examen de la gestion 2011. Les échanges contribueront à préparer les rapports annuels de performances (RAP) 2011. Ils seront également utiles aux prévisions 2012 et à la construction du triennal 2013-2015.

1. L'analyse de la gestion 2011 fera l'objet d'une fiche dans laquelle les thèmes suivants seront abordés pour chaque programme :
 - Utilisation / mobilisation des crédits et des emplois :
 - Principaux choix de gestion et écarts avec la prévision initiale¹ ;
 - Utilisation des crédits et des emplois qui ont découlé des choix de gestion : nécessité de redéployer des crédits au sein du programme, de la mission, du ministère, et utilisation de la fongibilité asymétrique ;
 - Analyse des déterminants de la dépense en exécution et écarts avec la prévision initiale ; (exemple : nombre de bénéficiaires d'une prestation versée par l'Etat, coût unitaire constaté, avancement des projets...) ;
 - Autres facteurs expliquant l'exécution des crédits² et des emplois (facteurs organisationnels, architecture des BOP...) ;
 - Analyse des restes à payer à fin 2011 et de leur évolution pluriannuelle ;
 - Analyse des charges à payer à fin 2011 et de leur évolution pluriannuelle. Il est rappelé que les charges à payer sont retracées, en comptabilité générale, dans le compte général de l'Etat qui est annexé à la loi de règlement. Leur connaissance enrichit l'analyse de l'exécution 2011 ainsi que la prévision d'exécution 2012 ;

¹ Présentée au PAP 2011.

² Il s'agit de présenter l'impact de facteurs, autres que les déterminants de la dépense, sur l'exécution : facteurs qui ont accéléré la consommation des crédits (consommation supérieure à la prévision ; par exemple la mise en place d'un service facturier qui accélère le traitement des factures) ou au contraire, facteurs qui en ont ralenti la consommation (par exemple la réorganisation d'un service gestionnaire qui a ralenti les ordonnancements...).

- S'agissant des opérateurs, une attention particulière sera portée à l'exécution des subventions pour charges de service public versées. Par ailleurs, dans la mesure du possible, vous apporterez des premiers éléments sur les comptes financiers 2011.

2. Une prévision d'exécution sera établie pour 2012 :

Sur la base de l'analyse de 2011 et des informations disponibles vous réaliserez une prévision pour 2012 par programme.

L'exécution prévisionnelle des crédits sera présentée, comme pour 2011, au niveau des briques de dépense dont la liste a été stabilisée dans le cadre des travaux de finalisation des référentiels d'activités. Les éventuels besoins de dégels, mouvements de crédits et prévisions de reports de crédits en 2012 seront présentés par les ministères en cohérence avec les besoins prévus.

Un modèle de tableau est présenté ci-dessous. Ce modèle a évolué sur les points suivants :

- un cartouche est entièrement dédié à la mise en réserve ;
- création d'une colonne « fongibilité inter briques ». Cette colonne permet de visualiser d'une part au sein du T2 d'éventuels recyclages CAS/HCAS, et d'autre part au sein du HT2 la reventilation de crédits d'un dispositif sur un autre.

Il est rappelé que les crédits de T2 CAS n'ont pas vocation à être mobilisés pour financer des dépenses de T2 HCAS. Si un tel recyclage était inévitable, celui-ci serait identifié comme une fongibilité inter briques dans le classeur (modèle joint). Un gage à due concurrence est alors requis.

Les tableaux seront accompagnés d'une fiche explicative dans laquelle seront présentés :

- Les principaux faits marquants de la gestion ;
- La justification des éventuels besoins de dégels ;
- La justification des mouvements de crédits ;
- Les éventuels aléas pesant sur la gestion ;
- Les voies et moyens pour couvrir des dépenses non prévues dans le budget initial. Si cela s'avère nécessaire au respect du plafond LFI 2012, des mesures seront proposées.
- Une attention particulière sera portée aux projets immobiliers en cours dont le financement sera précisé (par programme budgétaire, en explicitant, le cas échéant, les financements attendus sur le CAS et/ ou le programme 309).

Modèle de classeur de prévision d'exécution 2012

Mission MMM Programme XXX																			
Dépenses	Exécution en CP 2011		Charges à payer au titre de 2011		Crédits de paiements 2012							Restes à payer à fin 2012							
					PLF 2012	Amdt	LFI 2012	Reports entrants (prévision)	ADP & FDC (prévision)	ouvertures / annulations prévues ou réalisées (DA ou LFR)	mouvements prévus ou réalisés (DV+DT+DDAI+FA)	fongibilité inter briques (*)	Prévision d'exécution 2012 (1)	Prévision de crédits non consommés	Réserve initiale	Dégels / surgels réalisés	Annulations réalisées sur réserve (**)	Réserve actuelle	Annulations prévues sur réserve
Total T2																			
T2 hors CAS																			
T2 CAS pensions																			
Total HT2																			
bricole 1																			
bricole 2																			
bricole 3																			
Etc...																			

Dépenses	Exécution en AE 2011		Autorisations d'engagement 2012							Restes à payer à fin 2012									
			PLF 2012	Amdt	LFI 2012	Reports entrants (prévision)	ADP & FDC (prévision)	ouvertures / annulations prévues ou réalisées (DA ou LFR)	mouvements prévus ou réalisés (DV+DT+DDAI+FA)	fongibilité inter briques (*)	Plan d'engagements 2012 (3)	Prévision de crédits non consommés	Réserve initiale	Dégels / surgels réalisés	Annulations réalisées sur réserve (**)	Réserve actuelle	Annulations prévues sur réserve	dégel prévu	
Total T2																			
T2 hors CAS																			
T2 CAS pensions																			
Total HT2																			
bricole 1																			
bricole 2																			
bricole 3																			
Etc...																			

(*): la fongibilité inter briques est la faculté de réallouer des crédits au sein du programme, à l'exclusion de la fongibilité asymétrique

(**) le cas échéant